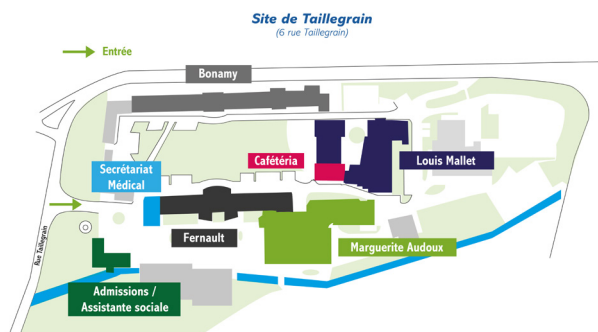


L'UHR est implantée au rez-de-chaussée du bâtiment « Louis Mallet ».



Comment venir à L'UHR ?



Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30 :

- L'accueil au 02 48 23 72 00
- Le secrétariat au 02 48 48 72 09

Vous pouvez également :

- Envoyer un fax au 02 48 23 72 19
- Consulter le site internet : ch-bourges.fr (page EHPAD / USLD)
- Envoyer un mail à admission.taillegrain@ch-bourges.fr



Centre Hospitalier Jacques Cœur - Direction de la communication - D. Deporter - Août 2019



Vous venez en bus :

Descendre à l'arrêt Prés-Fichaux desservi par les lignes 3, 4, A, B, C1 et C2.

Vous venez en train :

Toutes les infos sont sur www.remi-centrevalde Loire.fr



CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR

Site de Taillegrain

6 rue Taillegrain
18020 Bourges

UHR

Unité d'Hébergement Renforcée

PRÉSENTATION

L'Unité d'Hébergement Renforcée assure la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de troubles apparentés ou de symptômes psycho-comportementaux sévères.

L'UHR accueille des personnes venant de leur domicile, des EHPAD ou d'une structure médico-sociale ou de santé. L'hébergement est temporaire.

COMPOSITION DE L'UNITÉ

- Une prise en charge dans des locaux adaptés et sécurisés
- 18 chambres individuelles
- Un salon / salle à manger
- 2 salles d'activités adaptées
- Une salle de bain dédiée au bien-être
- Une salle de soins
- Un jardin extérieur sécurisé

LES MISSIONS

- Diminuer l'incidence et l'importance des troubles psycho-comportementaux
- Favoriser la convivialité et l'échange entre résidents / familles
- Maintenir et développer du lien social
- Provoquer du plaisir et de la détente

L'ÉQUIPE

- Un médecin gériatre hospitalier
- Un cadre de santé
- Une psychologue
- Une psychomotricienne
- Une ergothérapeute
- Des agents de services hospitaliers
- Une diététicienne
- Une coiffeuse
- Des infirmier(e)s et aides-soignant(e)s spécialisés en soins gériatriques

LES CRITÈRES

D'ADMISSION

- Âge : 60 ans ou plus
- Etat pathologique : maladie d'Alzheimer ou apparentée dûment diagnostiquée
- Troubles psycho-comportementaux sévères évalués selon le NPI-ES (évaluation de profil permettant de vérifier si un patient remplit les critères d'admission au sein de l'UHR)
- Avoir complété une demande sur le site via trajectoire (trajectoire.sante-ra.fr)

DE SORTIE

- Diminution ou disparition des troubles du comportement pendant une période suffisamment longue pour le retour dans un lieu de vie « ouvert »
- Troubles du comportement aggravés nécessitant des soins en unité spécialisée
- Décompensation aiguë sur le plan psychologique
- Dépendance physique ne permettant plus la déambulation

LES ACTIVITÉS



Maintien des habitudes de vie : toilette, rangement, vaisselle...



Travaux manuels et de décoration



Expression orale et écrite : chant, musique...



Activités sociales



Stimulation cognitive



Travail sur la mémoire



Activités flash



Activités en extérieur (sortie, jardin...)



Activités physiques (gymnastique douce, escrime...)

